



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Examens et
concours

DEC 4

Bureau des
concours

**La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités d'Aquitaine**

Vu le Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie ;

Vu l'arrêté rectoral du 23 novembre 2021 relatif à l'ouverture de la session 2022 de l'examen du CAPPEI ;

Vu l'arrêté rectoral du 14 mars 2022 relatif à la liste des candidats inscrits ;

Vu la délibération du jury en date du 27 juin 2022.

ARRETE

Article 1er : sont déclarés admis au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive, session 2022, les candidats dont les noms suivent :

1^{er} degré

AMIENS Charlotte
ARZUR (SIX) Céline
BELTZ Séverine
BONNAFOUS Céline
BONNET Elke
BOUEIX Amandine
BOULY Elhorie
CARIOU Sophie
CAVALLI Laura
CLAVE Thomas
COLLET Stéphanie
CORRE Laura
COZ Stéphane
CRISTOFOLI Manon
DAUSSY Alice
DE CHERANCE Maud
DELPECH Caroline
DEMOULIN Kristell
HODEBOURG (DEROIN) Sophie
IRABOLA Maider
JIMENEZ (HAMANT) Virginie
LASSALLE Inès
LINDA Katia
MENDES-CIUPPA Lucas
PEREZ Angélique
RAGOT Julien
RENIER Rachel
SAINT-MARTIN (VUKADIN) Nathalie
TAILLET Julie
VIGNAUD-FERRON (OSTERGAARD) Sandrine

2nd degré

BATS Marie-Camille
CELHAY Aurélie
DOMPEIX Charlotte
FAULHAMMER Helke
GAUBERT Stéphane
LOPEZ (DESUSCLADE) Sophie
PICOT (MAZELIN) Myriam
SAUT Valérie
SIMON (YANN) Karine

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 29 juin 2022

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

